

Nassogne, le 03 février 2020



COMMUNE
de
NASSOGNE

AVIS
VENTE D'HERBE
A NASSOGNE

CC : BE54-0910-0051-1297
Tél. 084/22.07.55
Fax. 084/21.48.07

L'administration communale de Nassogne informe la population qu'elle met en vente l'herbe croissant sur les parcelles situées

- Au lieu dit " Chauche " à Nassogne.

L'ensemble de **5 lots** est constitué par :

Lot 1: Parcelles 1 à 4 d'une superficie totale de 4 ha 35 a 60 ;

Lot 2 : Parcelles 5 à 8 d'une superficie totale de 3 ha 95 a 60 ;

Lot 3 : Parcelles 9 à 12 d'une superficie totale de 4 ha 11 a 90 ;

Lot 4 : Parcelles 13 à 16 d'une superficie totale de 4 ha 13 a 20 ;

Lot 5 : Parcelles 17 à 19 d'une superficie de 2 Ha 69 a 30.

Les parcelles seront répandues d'un amendement calcaire (PRP sol) en ce début de saison 2020.

La récolte devra être enlevée en principe pour **le 01/11/2020** au plus tard.

Pour pouvoir être déclaré adjudicataire, les soumissionnaires devront être en ordre de paiement à l'égard de la commune (taxes, eau, immondices...).

Le soumissionnaire de l'an passé ne peut remettre offre pour le(s) lot(s) pour lequel il a été retenu adjudicataire.

Les offres seront à adresser à Monsieur le Bourgmestre de Nassogne – sous pli cacheté - pour le **02/03/2020** à 12 heures au plus tard. Les enveloppes porteront la mention " Offre vente d'herbe à Nassogne».

L'ouverture des offres aura lieu en séance du collège communal.

Le paiement devra s'effectuer dans les huit jours de l'attribution.

Par le Collège,
Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

C. QUIRYNEN

M. QUIRYNEN

NB : La vente est faite pour toute la récolte de l'année 2020.

Agent traitant : Nathalie Henquinet
☎ 084/22.07.49
☎ 084/21.48.07
E mail : nathalie.henquinet@nassogne.be